

Montréal, le 14 novembre 2008

Madame Mercédez ROBERGE
Coordonnatrice – TRPOCB
1, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 3V8

Dossier 2008-10-021

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles – TRPOCB; la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires – CTROC et le Réseau québécois de l'action communautaire autonome – RA-ACA (Mercédez Roberge, coordonnatrice) c. Denis Lessard, journaliste et *La Presse* (Éric Trottier, directeur de l'information)

Madame,

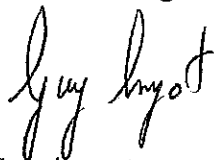
Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que nous avons reçue de M. Denis Lessard, en réponse à la plainte que vous avez déposée concernant un article paru le 4 avril 2008, sous le titre « Des horreurs dans les organismes communautaires ».

Conformément à notre procédure, et si vous le jugez nécessaire, vous pouvez répliquer à ces commentaires d'ici le 3 décembre 2008. Dans l'éventualité où vous n'entendriez pas présenter de réplique, nous vous saurions gré de bien vouloir nous en aviser dans le délai tout juste mentionné.

Au terme de celui-ci, nous considérerons le dossier complet et soumettrons votre plainte au comité des plaintes et de l'éthique de l'information du Conseil de presse pour étude et décision dans les meilleurs délais.

Nous sommes à votre disposition pour toute information supplémentaire et nous vous prions d'agréer l'expression de nos meilleures salutations.

Le Secrétaire général,



Guy Amyot
GA/LD

p.j.

NOTE : s.v.p. indiquer le numéro de dossier dans toute correspondance

Québec, le 10 novembre 2008

SECRET

12 NOV. 2008

M Guy Amyot,
Secrétaire général
Conseil de presse du Québec

"COMMENTAIRES"

RE : Réponse de Denis Lessard, La Presse dans le dossier 2008-10-021

Vous trouverez ci-joint le rapport du Vérificateur général déposé à l'Assemblée nationale, le 4 novembre dernier.

Vous trouverez au chapitre 3 plusieurs exemples de manque de transparence et d'incuries administratives évoquées par mon texte dans La Presse au printemps dernier.

Je trouve un peu particulier que vous acceptiez une plainte sept mois après la publication d'un texte. C'est par hasard que le Vérificateur général a eu une journée de session parlementaire pour déposer son rapport. Sans quoi j'aurais dû retrouver des notes, des conversations vieilles d'il y a sept mois !

Concernant la plainte, de Mme Mercédez Roberge, je porte à votre attention les pages 3-15 jusqu'à 3-36 inclusivement.
Merci de l'attention que vous porterez à ma réponse

Je demeure à votre disposition,

Denis Lessard
Journal La Presse
1050 des Parlementaires, bur 2,55
Québec, G1R 5J1

1-23